



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Ex-Yougoslavie

Question écrite n° 356

Texte de la question

M. Jean Proriot attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les préoccupations exprimées par l'ACAT Action des chrétiens pour l'abolition de la torture devant la situation des droits de l'homme en ex-Yougoslavie. Cette situation exige une action diplomatique énergique, un appui renforcé aux forces des Nations Unies afin qu'elles puissent accomplir leur rôle protecteur, et surtout la dénonciation des crimes perpétrés contre les populations civiles et la condamnation des camps de concentration. Un effort particulier est aussi nécessaire pour que la France puisse accueillir les exilés. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui préciser les initiatives que la France entend prendre pour protéger ces populations.

Texte de la réponse

Comme le sait l'honorable parlementaire, la France n'a cessé depuis l'origine du conflit dans l'ex-Yougoslavie de prendre des initiatives, en particulier au conseil de sécurité des Nations-Unies, visant d'une part à mettre fin aux hostilités, d'autre part à faire cesser les exactions commises par les belligérants. Parmi les plus récentes, peuvent-être rappelées la création par le conseil de sécurité d'un tribunal international chargé de juger les responsables de violations du droit humanitaire dans l'ex-Yougoslavie, et la création de zones de sécurité en Bosnie-Herzégovine. La France a d'autre part soutenu la convocation de sessions extraordinaires de la commission des droits de l'homme consacrées à la situation des droits de l'homme des Nations-Unies sur le territoire de l'ex-Yougoslavie. Elle a appuyé la désignation d'un rapporteur spécial de cette commission, M. Mazowiecki, et est intervenue pour que les moyens d'exercer sa mission lui soient donnés. Avec ses partenaires de la Communauté européenne, elle a fait adopter par l'assemblée générale des Nations-Unies une résolution condamnant la purification ethnique. Avec eux, elle a participé à l'envoi d'une mission chargée d'enquêter sur les violences sexuelles dont ont été victimes les femmes durant ce conflit, et en particulier les femmes musulmanes de Bosnie-Herzégovine. Mme Simone Veil a été membre de cette mission. La France veillera à ce que tout accord de paix qui pourrait être conclu contienne des dispositions assurant une protection efficace des droits de l'homme en Bosnie-Herzégovine. Ce n'est qu'à ce prix que la stabilité de la région pourra être restaurée. La place prise par notre pays dans la FORPRONU, dont les forces dans l'ex-Yougoslavie sont dirigées par un général français, le général Cot, témoigne enfin de notre engagement en faveur de la paix et de la protection des populations civiles dans l'ex-Yougoslavie. La France a par ailleurs accompli un effort particulier en matière d'accueil des populations de cette région. Elle a eu toutefois pour politique à ce sujet de ne pas conforter, fut-ce indirectement, l'odieuse pratique de l'épuration ethnique qui pourrait avoir comme alibi l'accueil et la réinstallation à l'étranger des populations expulsées. Elle a donc décidé de n'accueillir que les personnes relevant de situations humanitaires : prisonniers et leurs familles, enfants dont l'état de santé justifie des traitements médicaux en France, et demandeurs de l'asile politique. Elle a participé ainsi au programme d'accueil des prisonniers libérés sous l'égide du comité international des Croix-Rouges. 1 000 ex-prisonniers ainsi que leurs familles ont été accueillis en France. L'hébergement et la readaptation de ces familles ont été organisés. Depuis le début des évacuations médicales du HCR la France est l'un des états à avoir proposé le plus de lits d'hôpital aux malades et blessés graves de Sarajevo. Quarante-vingt-huit enfants ont été évacués vers

les hopitaux francais depuis le debut du pont aerien auquel participe le ministere de la defense. D'autre part, 3 000 demandeurs d'asile particulierement menaces en ex-Yougoslavie ont pu s'etablir en France et les organisations non-gouvernementales dont Equilibre, ont trouve des familles d'accueil pour un millier de refugiers bosniaques. Cependant, la priorite va au soulagement des souffrances de la population sur place. La France a oriente son action dans deux domaines. Elle contribue financierement aux programmes des agences humanitaires de l'ONU (HCR, UNICEF, PAM...) a une hauteur qui peut etre evaluee a plus d'un demi-milliard de francs (participation au pont aerien comprise) depuis le debut du conflit ; elle mene egalement une politique bilaterale diversifiee d'assistance aux differents etats de la region. Cette aide concerne aussi bien le domaine alimentaire (transport de vivres vers Sarajevo) que des operations sanitaires (achat de medicaments pour Sarajevo et Bihac) mais recouvre egalement l'hebergement, le materiel scolaire ou l'aide a la presse par l'acheminement de papier. L'ensemble de cette aide bilaterale s'elevera a plus de 40 MF pour 1993.

Données clés

Auteur : [M. Proriot Jean](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 356

Rubrique : Politique exterieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 avril 1993, page 1234

Réponse publiée le : 13 septembre 1993, page 2900